

J'ai eu l'avantage, ou le désavantage, d'avoir quelque temps auparavant participé aux négociations de l'un de ces contrats pour un club de football. Il ne s'agissait pas de contrats déraisonnables passés en privé ou faits en secret sous la table, des cas où l'Assemblée législative est appelée à réparer des injustices. Les modalités du contrat du club de football étaient aussi rigoureuses, en ce qui concerne les sanctions imposées au club de football, que dans n'importe quel contrat passé au Canada.

En ce qui concerne le contrat que le club de hockey des Canucks de Vancouver a passé avec l'Exposition nationale du Pacifique, les conditions imposées au club de hockey étaient probablement aussi strictes, sinon plus, que les cinq meilleurs au Canada. L'accord conclu avec le jockey club et la Commission des courses était un contrat à long terme, un bail qui était accordé à condition que les directeurs du B.C. Jockey Club, ou quel que soit son titre officiel, dépensent trois ou quatre millions de dollars de leur propre argent en échange du bail à long terme. Et très vite, lors de la troisième lecture, la veille du jour où l'Assemblée législative devait se proroger, un amendement fut proposé qui annulait sur proclamation tous ces contrats.

Ce qui m'inquiète, c'est que cela puisse se faire et, ce qui est plus important, qu'on puisse permettre au principe du mépris et de l'irrespect des contrats de s'implanter dans la communauté.

Je veux signaler que si ce genre de choses devait se produire, comment pourrions-nous empêcher nos syndicats d'adopter le même principe? A quel genre de chaos cela donnerait-il lieu? Que se passerait-il dans les banques? Devraient-elles, en vertu d'hypothèques à long terme, fournir de l'argent à 5 p. 100, 5¼ p. 100 ou 5½ p. 100, et payer plus pour obtenir des fonds qu'elles n'en touchent? Pourquoi ne pourraient-elles pas annuler leurs contrats à long terme et augmenter les taux pour rentrer dans leurs frais?

Quel principe effrayant à faire adopter par toute la société que celui de ne pas respecter les contrats. C'est instaurer le mépris de contrats. J'ai dit cela plus ou moins ironiquement, mais non sans me rendre compte de la gravité du principe en jeu.

J'ai ajouté, en prévoyant ce qui se produirait en 1980 et le chaos qui s'ensuivrait si l'on décidait d'annuler ces contrats, qu'ils seraient remplacés en 1980 par un gouvernement réactionnaire de droite qui supprimerait le droit de grève, imposerait l'arbitrage obligatoire, prendrait à son compte les compagnies de camionnage et en ferait un service d'utilité publique, rendrait les camionneurs fonctionnaires, et nous serions heureux pour le reste de nos jours. Mais on n'a pas relevé cette partie. La presse n'a fait

que signaler en première page la menace d'éviter tous contrats.

Je savais immédiatement que j'allais avoir des difficultés pour deux raisons: la première, parce que les journaux appuieraient n'importe quel sénateur dans leurs éditoriaux et, deuxièmement, parce que l'un d'entre eux était suffisamment hardi pour faire état de la nécessité d'un Sénat en Colombie-Britannique, en déclarant que cela ne se serait pas produit si un Sénat actif y avait existé et que le Parlement n'aurait pas permis qu'une telle mesure soit adoptée sans intervenir. J'ai ainsi compris que j'aurais des difficultés.

Je suis convaincu qu'il s'agit d'un principe particulièrement important. Le fait qu'il ait été tant évoqué dans la presse, que tant d'inquiétudes ait été exprimée, le fait même que le sénateur van Roggen l'ait soulevé ici et ait été suffisamment inquiet pour le faire, que nous ayons eu une brève discussion avant qu'il le fasse, et les commentaires du sénateur Forsey dont on a fait grand état, et les vues exprimées par le sénateur Goldenberg et d'autres, ont atteint leur objectif et produit leur effet.

Au cours des 10 derniers jours, j'ai eu l'occasion de rencontrer le procureur général de la Colombie-Britannique ainsi que le premier ministre pour discuter très brièvement des inquiétudes exprimées. Le procureur général est un homme dont les principes lui valent ma haute considération. Le premier ministre de la Colombie-Britannique, outre qu'il est un homme de principe, est également un honnête homme. Maintenant qu'ils sont plus avertis, à la suite de l'attention qui s'est concentrée sur cette question, de la gravité du principe qu'ils ont attaqué, je suis convaincu qu'ils feront ce qu'il convient de faire et qu'il sera inutile d'aller jusqu'à demander au gouvernement d'imposer l'annulation.

Une des conséquences amusantes est que cette mesure, si elle était adoptée, obligerait à une nouvelle négociation, probablement par la PNE, des contrats avec toutes les autres parties.

Un autre élément qui leur a échappé est que la PNE n'existe que grâce à un bail à long terme passé avec la ville de Vancouver. Il est possible qu'après l'adoption de la mesure, elle n'ait même plus la possibilité de faire quoi que ce soit. Un principe grave est en jeu. Les inquiétudes du public ont été suffisamment exprimées et le Sénat s'est acquitté de son devoir en exprimant son respect des principes. Compte tenu de l'assurance que j'ai reçue du premier ministre et du Procureur général de la Colombie-Britannique les choses devraient en rester là.

**Son honneur le Président:** Étant donné qu'aucun autre honorable sénateur ne souhaite participer au débat, l'interpellation est considérée comme ayant donné lieu à un débat.

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)